



Se mobiliser pour imposer le dégel de la
valeur du point d'indice
Gagner de vraies augmentations de salaire ...

Maintenant !

GRÈVE ET MANIFESTATIONS UNITAIRES LE MARDI 26 JANVIER 2016

Depuis plus de 5 années maintenant, la valeur du point d'indice fonction publique qui sert de référence pour le calcul de nos traitements est gelée ! **C'est inadmissible et scandaleux !**

Depuis trop longtemps, les politiques d'austérité qui sont conduites se traduisent par un affaiblissement des moyens donnés aux services publics et à la fonction publique. **Ce sont nos conditions de travail, de rémunération et de vie qui sont dégradées, nos carrières ralenties.**

Le 26 janvier prochain, plusieurs organisations de la fonction publique appellent à une journée d'actions, de grève et de manifestations, pour l'augmentation des salaires, la défense des acquis statutaires et des créations d'emplois publics à hauteur des besoins.

Pour le SNASUB-FSU, cette journée doit être un premier rendez-vous de mobilisation pour peser sur les négociations salariales qui s'ouvrent.

Le SNASUB-FSU appelle en conséquence tous les personnels à se mobiliser par la grève et les manifestations pour exiger le dégel de la valeur du point FP et une augmentation significative de nos salaires.

Ne pas se contenter des mesures contenues dans l'accord PPCR

En septembre dernier, le SNASUB-FSU se prononçait en faveur de la signature du projet de protocole d'accord gouvernemental portant sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations dans la fonction publique (PPCR).

Il ne s'agissait pas de donner un blanc-seing au gouvernement et à sa politique régressive marquée par l'austérité, mais d'engranger notamment les quelques avancées en matière de rénovation des grilles indiciaires et de carrières (suppression d'un grade en catégorie C, faible revalorisation des grilles des trois catégories, garantie de déroulement de carrière sur au moins deux grades, etc...)¹.

Ces quelques gains restent insuffisants au regard des 15% de perte de pouvoir d'achat sur le traitement indiciaire depuis 2000. Elles ne sont en rien de nature à éteindre nos revendications salariales !

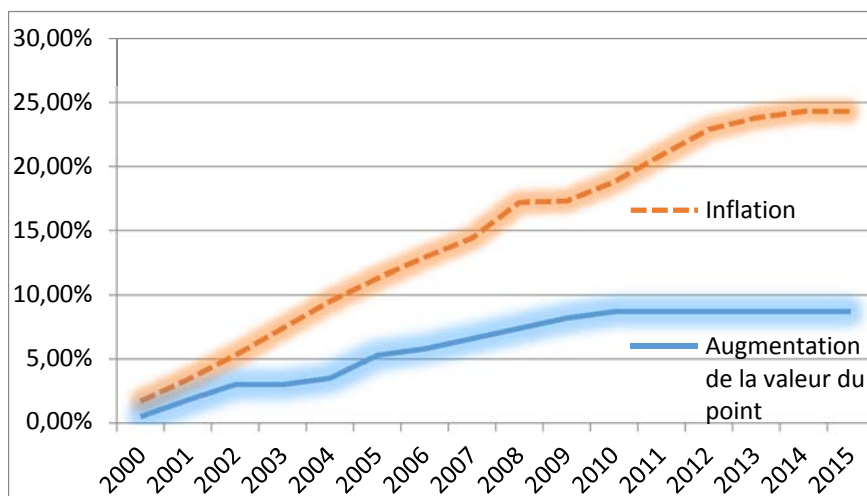
¹ Vous trouverez l'analyse du SNASUB-FSU sur le protocole PPCR ici : <http://snasub.fr/spip.php?article1745>

**Des milliards d'euros pour le MEDEF et les entreprises
Les salaires des agents publics gelés depuis juillet 2010
HALTE À L'INJUSTICE SOCIALE !**

15 % de perte de pouvoir d'achat depuis 2000 !

C'est l'équivalent de près de deux mois de traitement pour tous les agents publics.

C'est inadmissible !



« C'est la crise et tout le monde doit faire des efforts ! » **FAUX !**

Combien de fois avons-nous entendu cette petite phrase aux accents moralisateurs ? Qu'on se le dise, elle est simplement fautive. L'augmentation de la mesure phare du Pacte de responsabilité, le CICE, font que les entreprises vont se voir verser 18,5 milliards d'argent public en 2016 (contre 17,5 milliards en 2015). **Un chiffre à ramener à celui du coût pour le budget de l'Etat de l'augmentation d'1% de la valeur du point d'indice : environ 1,5 milliards d'euros.**

En « équivalent-augmentation de la valeur du point d'indice », le CICE coûte l'équivalent de plus de 10% d'augmentation des traitements des agents de la fonction publique de l'Etat.

« Tout le monde voit ses revenus baisser ? » **FAUX !**

Pour les actionnaires, et notamment ceux des grandes entreprises qui bénéficient du CICE, tout va bien ! Malgré la crise, les dividendes versés par les entreprises aux actionnaires du CAC 40 sont passés de 35,3 milliards d'euros en 2009 à 56 milliards d'euros en 2014.

Pour financer nos revendications, il faut une réforme fiscale qui permette une plus juste répartition des richesses !

Sortir de la crise, c'est aussi relancer le pouvoir d'achat et renforcer les services publics.

Pour sortir de la crise, il faut en finir avec les politiques d'austérité qui paupérise les salariés, et des fonctionnaires en particulier. Il faut soutenir le pouvoir d'achat !

Ce que le SNASUB-FSU revendique :

- La poursuite de la reconstruction des grilles et l'ajout de 60 points d'indice pour tous comme mesure immédiate ;
- L'intégration des primes dans le traitement indiciaire après alignement sur les meilleurs taux servis ;
- Un salaire mensuel minimum fonction publique à 1 750 euros nets ;
- Un point d'indice revalorisé à 6 euros bruts ;
- Le rétablissement de l'indexation des traitements sur les prix ;
- La mise en place immédiate de mesure volontariste permettant une réelle égalité salariale hommes/femmes favorisant l'obtention de poste à responsabilité aux femmes.